

4ème dimanche TO Année B Homélie
Dimanche 31 janvier 2021. Dt 18, 15-20 ; Co 7, 32-35 ; Mc 1, 21-28
Notre Dame du Rosaire – Les Lilas

Chers amis, c'est le dernier jour du premier mois de la nouvelle année, je vous souhaite encore une bonne année, surtout bonne santé !

Je souhaite que notre méditation soit fixée sur l'évangile de ce jour. Cet évangile aborde un aspect important du ministère de Jésus Christ : le ministère de guérison et de délivrance. Jésus Christ n'était pas seulement un prédicateur, il était aussi un guérisseur. L'évangile parle de l'autorité de son enseignement et de la puissance de son acte : « *un enseignement nouveau, donné avec autorité ! Il commande aux esprits impurs, et ils lui obéissent* ». Jésus a annoncé la Bonne Nouvelle, il a pardonné les péchés, il a guéri les malades et délivré les possédés. Dans les évangiles, on trouve 37 guérisons dont 14 dans l'évangile de Marc. Cela montre que la fonction thérapeutique occupait une place importante dans la vie et le ministère de Jésus Christ.

Nous avons dans cet évangile, un cas de délivrance d'un homme possédé par le démon, un esprit impur. C'est l'esprit impur qui

reconnait que Jésus Christ est le « *Saint de Dieu* ». Mais, Jésus l'interpelle vivement : « *Tais-toi ! Sors de cet homme* ». Jésus viens de délivrer cet homme possédé par l'esprit mauvais. Jésus ne s'adresse pas à l'homme mais à cet esprit. C'est très important cet aspect, parce que dans l'exorcisme on s'adresse à l'esprit mauvais. C'est là où l'exorcisme est un ministère délicat et difficile, parce qu'il faut distinguer dans la personne ce qui vient d'elle-même de ce qui vient du démon. Même dans la Bible on a noté chez certains auteurs un peu de confusions, par exemple, une épilepsie avec la possession du démon. Cependant, comme dit le Pape François, « *cela ne doit pas nous porter à trop simplifier la réalité en disant que tous les cas rapportés dans les Évangiles étaient des maladies psychiques et qu'en définitive le démon n'existe pas ou n'agit pas* ». Mais, Jésus nous a enseigné le Notre Père qui termine par une demande au Père : « *Délivre-nous du Mal* ». Jésus nous a enseigné à demander tous les jours cette délivrance pour que le pouvoir du mal ne nous domine pas.

Nous ne vivons pas non plus sous la domination du mal ou des esprits des mauvais, mais Jésus Christ sait que les tentations venant du démon ne manquent pas. Il ne s'agit pas de vivre dans la

peur du mal mais plutôt dans l'assurance que lui, Jésus Christ, a vaincu le mal. Il a le pouvoir de nous délivrer du mal.

Nous savons que le combat contre le mal n'est pas contre les êtres humains mais plutôt contre les esprits mauvais. C'est pourquoi il faut comme dit saint Paul aux Ephésiens, porter les armes divines qui sont la vérité, la justice, la paix, la foi et la parole de Dieu (Ep6, 10-17). On comprend pourquoi le ministère de l'exorcisme est très encadré dans l'Église. Pour procéder à un exorcisme, il faut un temps important de discernement spirituel et d'expertise médicale afin de bien distinguer ce qui relève de la souffrance psychique de ce qui vient de l'esprit du mal. De manière générale, les cas de possessions démoniaques sont très rares mais ils existent.

Prions Jésus Christ qui est venu pour nous sauver, qu'il nous protège contre tout ennemi visible et invisible.

Amen.

Père Borice MOKÉLÉ curé de la paroisse des Lilas

